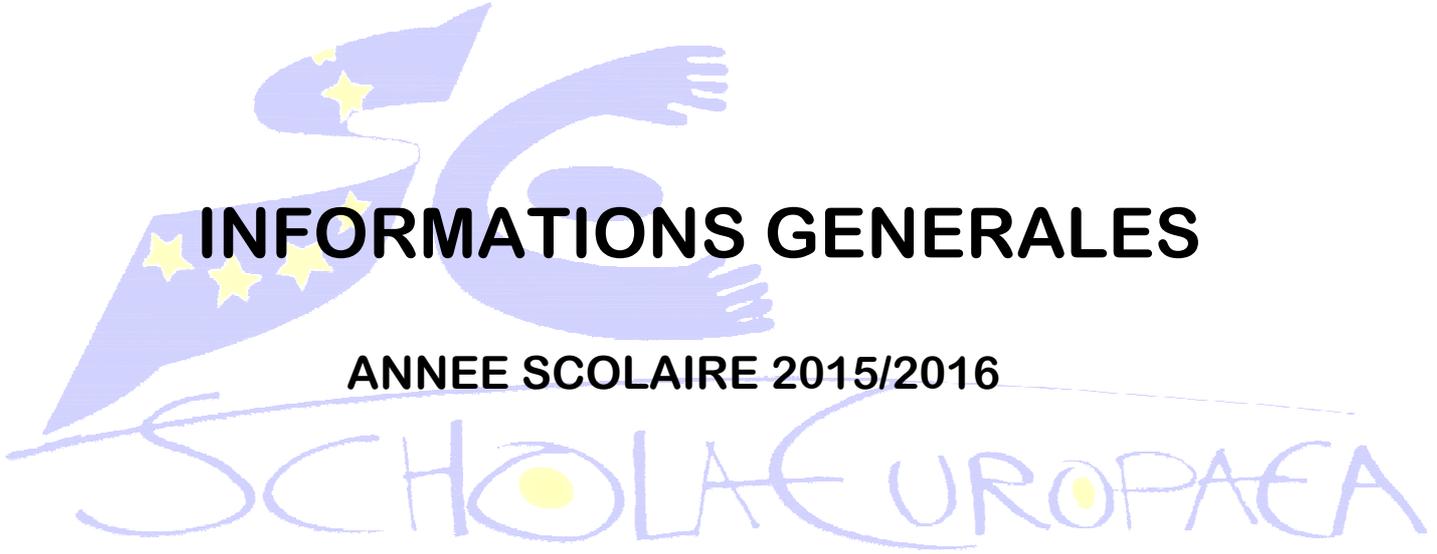




**ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III**

DOCUMENT À CONSERVER

Parents – Elèves - Professeurs



INFORMATIONS GENERALES

ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

“Élevés au contact les uns des autres, libérés dès leur plus jeune âge des préjugés qui divisent, initiés aux beautés et aux valeurs des diverses cultures, ils prendront conscience, en grandissant, de leur solidarité. Tout en gardant l’amour et la fierté de leur patrie, ils deviendront, par l’esprit, des Européens, bien préparés à achever et à consolider l’œuvre entreprise par leurs pères pour l’avènement d’une Europe unie et prospère”.

Ecole européenne de Bruxelles III
Boulevard du Triomphe, 135 - 1050 BRUXELLES
Téléphone général : 02/629.47.00 - Fax général : 02/629.47.92
Site internet : www.eeb3.eu



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

Chers Elèves, Chers Parents,

C'est avec grand plaisir que nous vous souhaitons la bienvenue à l'Ecole européenne de Bruxelles III pour cette nouvelle année scolaire 2015/2016.

Notre école compte environ 2.900 élèves répartis dans 7 sections linguistiques (CS-DE-EL-EN-ES-FR-NL).

Vous trouverez dans cette brochure d'informations générales pour l'année 2015/2016, des informations importantes et utiles sur l'organisation de l'école.

Tout au long de l'année, nous vous invitons également à consulter le site de l'école : www.eeb3.eu.

N'hésitez pas à contacter l'école si vous souhaitez obtenir de plus amples informations.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire !

Cordialement,

**M. Antonio Pino
Directeur**

Table des matières

i.	Contacts
ii.	Calendrier des vacances scolaires 2015/2016
iii.	Calendrier pour la rentrée scolaire et dates importantes
iv.	Horaires scolaires
v.	Règlements et informations diverses
vi.	Contrôle des absences
vii.	Frais de scolarité et contribution des parents
viii.	Service médico-psychologique
ix.	Assurance scolaire
x.	Activités périscolaires, cantine, transports et garderies
xi.	Bourse aux livres et librairies

Sections linguistiques

CYCLE / SECTIONS	FR	EN	DE	NL	ES	EL	CS
MATERNELLE	X	X	X	X	X	X	X
PRIMAIRE	X	X	X	X	X	X	X
SECONDAIRE	X	X	X	X	X	X	S1 + S2 + S3 + S4 + S5

Les élèves SWALS SLOVAQUES (Students Without A Language Section) seront inscrits dans la section germanophone, anglophone ou francophone. Ils reçoivent un enseignement de la langue slovaque plusieurs fois par semaine.

I. CONTACTS

Service	Nom	Fonction	TEL	FAX	Email
Réception	LAMBRECHTS Priscilia	Auxiliaire administrative	711/731	792	priscilia.lambrechts@eursc.org

Numéro central : 02/629.47.00 - 02/629.47.11

Urgences / Emergency : 606

Direction	PINO Antonio	Directeur		792	antonio.pino@eursc.org
	RADHUBER Markus	Directeur Adj. SEC		781	markus.radhuber@eursc.org
	BRTNIK Vladimir	Directeur Adj. PRIM		752	vladimir.brtnik@eursc.org
	HECTOR Carine	Administrateur / Econome		787	carine.hector@eursc.org

ADMINISTRATION

Secrétariat	BEDETTI Elisabeth	Secrétaire de direction	710	792	elisabeth.bedetti@eursc.org
	KIVITS Brigitte	Secrétaire	770	792	brigitte.kivits@eursc.org
	PAILLON Nathalie	Secrétaire (Inscriptions)	774	792	nathalie.paillon@eursc.org
Secrétariat secondaire	MESSINA Salvatore	Secrétaire pédagogique	709	781	salvatore.messina@eursc.org
Secrétariat primaire	SAUNIER Françoise	Secrétaire pédagogique	772	752	francoise.saunier@eursc.org
	JANSSENS Ilse	Secrétaire	763	752	ilse.janssens@eursc.org
Comptabilité	VANDAM Jos	Comptable principal	703		jos.vandam@eursc.org
	VANKERCKHOVEN Yves	Comptable	713		Yves.vankerckhoven@eursc.org
	VAN DE VELDE Frederick	Comptable	716		frederick.van_de_velde@eursc.org
	TOLLET Julien	Comptable	767		julien.tollet@eursc.org
	VENECANI Katerina	Secrétaire	714		katerina.venecani@eursc.org
	PIRO Elsie	Secrétaire	715		elsie.piro@eursc.org
	BARBIAUX Didier	Technicien	705		didier.barbiaux@eursc.org
	KAKOYANNIS Anthia	Auxiliaire administrative	745		anthia.kakoyannis@eursc.org
Conseillers d'Education	CADENAS Camino	Conseillère Principale	732	782	camino.cadenas@eursc.org
	COPPIETERS Stijn	Conseiller Admin	728		stijn.coppieters@eursc.org
	A déterminer	Conseiller S1	746		
	A déterminer	Conseiller S2	747		
	A déterminer	Conseiller S3	725		
	A déterminer	Conseiller S4	729		
	A déterminer	Conseiller S5	726		
	A déterminer	Conseiller S6	771		
	A déterminer	Conseiller S7	758		
Coordinateurs de cycles	BRAUER Stephanie	S1-S2-S3	727		Stephanie.brauer@eursc.org
	HARPER Maurice	S4-S5	764		maurice.harper@eursc.org
	BLOMME Luc	S6 - S7	730		luc.blomme@eursc.org
	STOREY Andrew	Learning support	759		andrew.storey@eursc.org
	GARRY Peter	SEN	759		Peter.garry@eeb3.be
Bibliothèque	MAUBLANC Jean-François	Bibliothèque Primaire	740		jean-francois.maublanc@eursc.org
	DUTOIT Anne-Gaëlle	Bibliothèque Secondaire	769		anne-gaelle.dutoit@eursc.org
	BELKAIMA Siham				

ASSOCIATION DES PARENTS

APEEE	Secrétariat APEEE	POUPEE Jocelyne	741		apeeeseccretariat@skynet.be
	TRANSPORT	CALLENS Isabelle	778		transportxl@skynet.be
	CANTINE	DELHOUX Didier / FOREST Nathalie Cantine Comptabilité	707 - 761		Didier.delhoux@skynet.be cantinexl@skynet.be
	PERISCOLAIRE	MATERNA Jacky	775		periscolairexl@skynet.be

Horaire de l'administration

Les secrétariats et l'administration de l'École sont accessibles aux parents de **9h00 à 12h00**, du lundi au vendredi.

Le secrétariat de l'École primaire est ouvert 15 minutes avant et après les heures de cours et pendant toutes les récréations.

Le Directeur et ses Adjoints reçoivent les parents **uniquement sur rendez-vous**.

Permanence durant les vacances d'été

L'administration de l'École sera ouverte tous les jours de **9h00 à 13h00**.

SAUF du lundi **27 juillet** au vendredi **14 août** 2015 inclus.

II. CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2015/2016

CALENDRIER SCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2015/2016 Approuvé par procédure écrite par le Conseil d'administration de l'Ecole européenne de Bruxelles III		
RENTREE DES CLASSES BEGINNING OF THE SCHOOLYEAR	Mercredi – Wednesday	02.09.2015
TOUSSAINT ALL SAINTS	Du lundi - from Monday	26.10.2015
	Au lundi - to Monday	02.11.2015 (inclus – inclusive)
NOËL ET NOUVEL AN CHRISTMAS AND NEW YEAR	Du Mercredi - from Wednesday	23.12.2015
	Au Mercredi - to Wednesday	06.01.2016 (inclus – inclusive)
CARNAVAL CARNIVAL	Du lundi - from Monday	08.02.2016
	Au vendredi - to Friday	12.02.2016 (inclus – inclusive)
PAQUES * EASTER *	Du lundi - from Monday	21.03.2016
	A vendredi - to Friday	01.04.2016 (inclus – inclusive)
ASCENSION ASCENSION	Jeudi et vendredi Thursday and Friday	05 + 06.05.2016
PENTECOTE PENTECOST	Du lundi - from Monday	16.05.2016
	Au mercredi - to Wednesday	18.05.2016 (inclus – inclusive)
FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE LAST DAY OF SCHOOL	Vendredi / Friday	01.07.2016

* Pâques Orthodoxe grecque : **Dimanche 1^{er} mai 2016**

Le calendrier scolaire comporte **181 jours**

Le calendrier scolaire est harmonisé entre les quatre Ecoles européennes de Bruxelles.

N.B. Journée pédagogique : Mardi 3 novembre 2015.

III. CALENDRIER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE ET DATES IMPORTANTES

Rentrée des classes pour tous les élèves : **MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2015 à 8h30**

Les cours se termineront ce jour-là :

- à 12h40 (maternelles, 1^{ère} et 2^{èmes} primaires)
- à 12h50 (3^{ème} primaires aux 7^{ème} secondaires)
- **Pas de cantine ce jour-là.**

LE JEUDI 3 SEPTEMBRE 2015, L'HORAIRE NORMAL ENTRE EN VIGUEUR.

Pour faciliter la tâche des enseignants le jour de la rentrée, nous demandons aux parents de ne pas chercher à obtenir un entretien particulier avec le professeur titulaire de leur(s) enfant(s) et de ne pas s'attarder dans les classes ni, à plus forte raison, dans les bâtiments.

1. CYCLES MATERNEL ET PRIMAIRE

1.1. **Journée Portes Ouvertes**

Pour les nouveaux élèves et leurs parents : le mardi 30 juin 2015 à 9h15.

Les familles souhaitant participer à la visite peuvent s'inscrire sur le site web de l'Ecole www.eeb3.eu

1.2. **Informations**

Les soirées d'information pour les parents du cycle maternel et de la 1^{ère} primaire auront lieu :

- Pour les maternelles : le 1^{er} septembre 2015 à 18h30
- Pour la 1^{ère} primaire : le 1^{er} septembre 2015 à 19h30

Les parents des élèves du cycle maternel, de la 1^{ère} et de la 2^{ème} primaire (seulement les nouveaux élèves) sont invités à appliquer, dès le premier jour, un badge sur le revers du manteau des enfants mentionnant leur nom, la classe et le numéro de l'autobus à prendre.

1.3. **Soirées Parents/Professeurs** (dans les classes respectives des titulaires) :

Les soirées Parents /Professeurs sont prévues au début de chaque année scolaire. Les dates exactes des réunions pour les différents cycles seront communiquées ultérieurement via le site web de l'école : www.eeb3.eu sous calendriers (voir cycle correspondant).

Veillez noter que ces soirées d'information sont uniquement destinées aux parents.

1.4. **Heures de réception des Enseignants**

Les heures de réception des enseignants seront communiquées ultérieurement. Les demandes de rendez-vous se font via l'agenda. La rencontre Parents / Enseignants a lieu dans un local à convenir avec l'enseignant(e).

2. CYCLE SECONDAIRE

2.1. Journée Portes Ouvertes

Pour les élèves nouvellement inscrits : le mercredi 24/06/2015 à 13h30.

Rendez-vous devant la cantine. En dehors de cette date, aucune autre visite ne sera possible.

2.2. Soirées Parents / Professeurs

Les soirées Parents/Professeurs sont prévues au début de chaque année scolaire. Les dates exactes des réunions pour les différents cycles seront communiquées ultérieurement via le site web de l'école : www.eeb3.eu sous calendriers (voir cycle correspondant).

2.3. Heures de réception

Les heures de réception des enseignants seront disponibles sur le site web de l'école www.eeb3.eu, sous « Ecole secondaire ».

Pendant la période des examens, les professeurs ne pourront plus recevoir les parents, sauf circonstances exceptionnelles.

IV. HORAIRES SCOLAIRES

La surveillance des élèves dans l'établissement n'est assurée que 20 minutes avant le début des cours et 20 minutes après la fin des cours. Hormis ces périodes, l'école n'est pas responsable des élèves qui trouveraient sur le site de l'Ecole.

1. Horaire des classes maternelles et primaires

Jours	Lundi - Mardi - Jeudi	Lundi - Mardi, Jeudi - Vendredi	Mercredi	Vendredi
Classes	Maternelles + P1 - P2	P3 - P4 - P5	Maternelles et Primaires	Maternelles + P1 - P2
Sonnerie	8h25	8h25	8h25	8h25
Début des cours	8h30	8h30	8h30	8h30
Pause midi	11h35-12h35	11h50-12h55	-	-
Fin des cours	15h20	15h20	12h40 (Classes Mat, P1-2) 12h50 (Classes P 3,4,5)	11h30 (Mat) 11h35 (P1-2)
Reprise par les Parents des Maternelles : - Préau des Maternelles Reprise par les Parents des Primaires : - Atrium C	15h20 - 15h40	15h20-15h40	12.40 – 13.00 Mat 12.40 – 13.00 P1-P2 12.50 – 13.10 P3-P4-P5	Avant le repas Atrium C (P1+P2) *Préau des Mat. Bât. A (Mat) 11h35 - 11h55 Après les repas Atrium C (P1+P2) * Préau des Mat. Bât. A (Mat) 12h00-12h35
1er départ des bus (aussi pour la garderie)	15h35	15h35	13h00 (UE garderie départ à 13h30 après le repas)	12h20 (seulement garderie) 15h35 (+garderie)
2ème départ des bus (école secondaire)	16h30 (pas de bus pour la garderie)	16h30 (pas de bus pour la garderie)	-	16h30 (pas de bus pour la garderie)
Activités périscolaires (M. Materna)	15h30-18h30	15h30-18h30	13h00-15h00	12h15 - 18h00
Garderie de la Commission à l'Ecole	Jusqu'à 18h30	Jusqu'à 18h30	Jusqu'à 18h30	Jusqu'à 17h30

2. Horaire des classes secondaires

Sonnerie	8h25
1 ^{ère} période	8h30 - 9h15
2 ^{ème} période	9h20 - 10h05
3 ^{ème} période	10h10 - 10h55
Recréation	10h55 - 11h15
4 ^{ème} période	11h15 - 12h00
5 ^{ème} période	12h05 - 12h50
6 ^{ème} période (Pause Midi)	12h55 - 13h45
7 ^{ème} période	13h50 - 14h35
8 ^{ème} période	14h40 - 15h25
9 ^{ème} période	15h30 - 16h15

V. REGLEMENTS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Règlements scolaires

Le Règlement Général des Ecoles Européennes ainsi que les programmes des cours enseignés (primaire et secondaire) sont disponibles sur le site des Ecoles européennes : www.eursec.eu

Les règlements intérieurs des cycles primaires et secondaires peuvent être consultés sur le site de l'Ecole (www.eeb3.eu).

2. Agenda ou journal de classe

Le journal de classe est obligatoire pour les élèves de l'école primaire et secondaire. Celui-ci sera facturé d'office dans les frais généraux des élèves et sera distribué en classe à la rentrée scolaire.

Chaque élève de l'Ecole maternelle et primaire recevra à la rentrée scolaire un agenda où il note quotidiennement le travail à faire, le matériel à apporter en classe, etc. Ce journal de classe est utilisé également pour des communications entre l'Ecole / les enseignants et les familles. Les parents sont invités à remplir **immédiatement** et lisiblement la première page, à le consulter et à le signer **quotidiennement** pour suivre le travail de leurs enfants, et spécialement pour noter les modifications concernant le retour à la maison. Les parents sont invités à indiquer le nom sur le cartable de leurs enfants.

3. Education physique et Natation

Toutes les informations sont disponibles sur le site de l'école : www.eeb3.eu

- Pour l'école maternelle, primaire, et secondaire une tenue uniforme est obligatoire pour les cours d'éducation physique.
- Un bonnet de natation identique pour tous est vendu au prix de **5,00 €** et sera distribué en septembre.

Natation	
Ecole primaire	Ecole secondaire
Classes de P3-P4 : pendant un semestre	pour les S1-S2 : cours de natation pendant 6 à 8 semaines
Classes de P5 : pendant +/- 8 semaines.	

4. Vols et objets de valeur

L'Ecole **ne répond pas** des objets de valeur et autres effets personnels apportés par les enfants en classe, ni des bicyclettes, vélomoteurs et motocyclettes. **L'école n'est pas assurée contre les vols d'objets personnels.**

Les parents sont priés de marquer les vêtements de leurs enfants afin d'éviter des recherches souvent longues, lorsqu'un vêtement est égaré et retrouvé sans indication.

5. Objets perdus

Ecole maternelle	Les objets perdus seront déposés dans la boîte bleue à l'entrée du bâtiment des maternelles.
Ecole primaire (EUREKA)	Au local C005 (rez-de-chaussée). Les élèves seront invités plusieurs fois dans l'année à une visite d'Eureka. Les objets de valeur (lunettes, montres, etc...) sont déposés chez Mme SAUNIER, Local D103.
Ecole secondaire	Les petits objets (clefs, montres, etc...) peuvent être récupérés chez le Conseiller Principal d'éducation. Tous les autres objets seront conservés à la salle d'étude (ouverte tous les jours de 8h30 à 16h10) (Bureau A 15). Les objets non récupérés avant les congés scolaires seront automatiquement remis aux organisations caritatives.

6. Elèves visiteurs

Pour toute demande d'élève visiteur, veuillez contacter :

- **Ecole primaire :** M. BRTNIK (vladimir.brtnik@eursc.org)
- **Ecole secondaire :** Mme CADENAS (Conseillère Principale d'éducation) (camino.cadenas@eursc.org)

Aucune demande n'est acceptée en **septembre, décembre et juin (périodes d'examens)**.

Un élève visiteur ne peut rester que deux (2) jours et doit s'acquitter d'un montant de 5,00 € afin d'être couvert par l'assurance de l'école.

Pour le cycle maternelle et primaire, les visites ne sont normalement autorisées que pour les anciens élèves de notre école.

VI. CONTRÔLE DES ABSENCES

Ecole maternelle et primaire :

Si votre enfant est malade et ne peut venir à l'école, veuillez en informer le titulaire de classe par e-mail (prenom.nom@eeb3.be) avant 8h30 et envoyer une copie à absences@eeb3.be

A partir du 3^{ème} jour d'absence, votre enfant doit présenter un certificat médical, à remettre au titulaire de classe via l'agenda de votre enfant.

Pour toute autre absence, les parents doivent demander l'autorisation préalable du Directeur adjoint par e-mail : (vladimir.brtnik@eursc.org).

Ecole secondaire :

Si un élève est dans l'incapacité de fréquenter l'Ecole pour des raisons médicales, le chef de famille est prié d'en informer le Conseiller d'éducation de niveau qui se charge de l'enregistrement des absences.

Au-delà de 2 jours d'absence, un certificat médical est exigé, et doit être remis le plus rapidement possible au Conseiller de niveau.

La liste des Conseillers de niveau est disponible sur le site de l'école : <http://www.eeb3.eu/index.php?id=304>

Les élèves qui éprouveraient le besoin de rentrer à la maison pour indisposition **devront se présenter d'abord à l'infirmerie de l'Ecole** pour faire constater leur état de santé et éventuellement être autorisés, après accord téléphonique des parents, à quitter l'Ecole. Les infirmiers donneront une autorisation écrite que l'élève devra remettre au Conseiller avant de pouvoir quitter l'enceinte de l'Ecole.

L'élève qui demande une dispense du cours d'éducation physique doit présenter :

- une communication écrite, signée par les parents, s'il s'agit d'une leçon ;
- un certificat médical pour une dispense de longue durée (à remettre au conseiller d'éducation).

Pour rappel : Sauf cas de force majeure, une autorisation d'absence aux cours ne peut être donnée pour la semaine précédent ou celle suivant les périodes de vacances ou de congés scolaires. (Règlement général des Ecoles européennes).

VII. FRAIS DE SCOLARITÉ ET CONTRIBUTION DES PARENTS

Le minerval scolaire (droit de scolarité) est fixé par le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes.

Lors de l'inscription d'un élève dans une Ecole Européenne, les parents qui sont soumis au paiement du minerval scolaire s'engagent à payer celui-ci dès réception de la facture.

Minerval ordinaire 2015/2016		
NIVEAU	Entrée à l'Ecole européenne en catégorie III	
	Toutes les écoles avant le 01/09/2013	Après le 31/08/2013 (année scolaire 2013/2014)
		BRUX 1,2,3,4, AL, FFM, MO
Maternelle	2.925,56 €	3.585,24 €
Primaire	4.022,69 €	4.929,77 €
Secondaire	5.485,48 €	6.722,40 €

Minerval spécifique 2015/2016 (Le minerval spécifique pour les enfants du personnel civil de l'OTAN et de la NAMSA s'élève d'après les dates d'entrée qui précèdent et les écoles à)		
NIVEAU	Entrée à l'Ecole européenne en catégorie III	
	Toutes les écoles avant le 01/09/2013	Après le 31/08/2013 (année scolaire 2013/2014)
		BRUX 1,2,3,4, AL, FFM, MO
Maternelle	5.851,12 €	7.170,48 €
primaire	8.045,38 €	9.859,54 €
Secondaire	10.970,96€	13.444,80 €

Après le 31/08/2013

Les nouvelles réductions seront de 20 % (au lieu de 50 %) pour le premier frère ou la première sœur et de 40 % (au lieu de 75 %) pour les frères et sœurs suivants.

Avant le 01/09/2013

Le montant du minerval ne peut pas être inférieur à 50 % du tarif du minerval du cycle maternel, soit : **1.426,78 €** pour le minerval ordinaire ou bien **2.925,56 €** pour le minerval spécifique.

Contact : **Madame Elsie PIRO** – Secrétaire (☎ : 02/629.47.15) – elsie.piro@eursc.org

Modalités du paiement du minerval

Le Conseil Supérieur a décidé (les 25, 26 et 27 avril 2005 à Mondorf-les-Bains, LUX) que tous les parents d'élèves de catégorie III seront tenus de payer un acompte de 25 % du montant annuel du minerval à titre de condition préalable à l'inscription ou à la poursuite des études à l'école. Le Conseil Supérieur a également décidé que pour les parents d'élèves de catégorie III, le paiement échelonné du minerval (4 versements de montant égal) sera autorisé par ordre de virement permanent auprès de leur banque. Le premier versement doit se faire le 30 juin avant la rentrée, 50 % du montant du minerval doit être réglé avant le 1^{er} novembre et le dernier virement doit se faire avant le 31 mars.

Les taux du minerval seront ajustés chaque année scolaire selon les taux d'inflation communautaires. Les montants du minerval ordinaire sont calculés conformément au MEMO 94-D-139. Le minerval spécifique est d'application pour les enfants des fonctionnaires civils internationaux OTAN/NAMSA/NICSMA/NACISA/SHAPE, entrés après le 15.09.1987. Les calculs ont été faits sur base du MEMO 95-M-13/AK/AG du 02.03.1995.

Conformément au Règlement Général des Ecoles Européennes et suite à la décision prise par le Conseil Supérieur les 24 et 25 janvier 1995, il est stipulé que : « **Si à la fin d'une année scolaire, le minerval fixé reste dû ou n'est pas versé dans son intégralité, l'élève est considéré comme rayé du registre d'inscription et ne sera plus admis aux Ecoles Européennes à partir de l'année scolaire suivante.** »

Contribution des parents pour l'année scolaire 2015/2016

Cycles :	Maternelle	Primaire	Secondaire
Photocopies et imprimés	29,00 €	37,00 €	37,00 €
Taxe Reprobél	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Assurance scolaire	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Visites éducatives	50,00 €	0,00 €	0,00 €
Location casier (uniquement pour les S1)	0,00 €	0,00 €	60,00 €
Intermaths	0,00 €	20,00 €	0,00 €
Worksheets Sciences humaines (uniquement pour S3)			11,00 €
Baccalauréat (uniquement pour les 7 ^{èmes} secondaire)	0,00 €	0,00 €	86,95 €
Agenda	3,00 €	3,00 €	3,00 €
TOTAL	92,00 €	70,00 €	***

***	Pour S1	110,00 €
	Pour S2	50,00 €
	Pour S3	61,00 €
	Pour S4 -S5-S6	50,00 €
	Pour S7	147,95 €

Etude du milieu pour les enfants des cycles maternel et primaire

Le plan de réforme pour l'Ecole maternelle et l'Ecole primaire recommande de prendre pour point de départ du programme « Découverte du Monde », l'observation et l'étude du milieu. D'où la nécessité d'organiser des visites éducatives et des excursions dans le courant de l'année scolaire.

Pour les enfants de l'Ecole **primaire** une participation financière sera demandée par visite.

Pour les enfants des **classes maternelles**, la Direction de l'Ecole a décidé de demander aux familles une contribution annuelle forfaitaire de **€ 50,00** par enfant.

VIII. SERVICE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

Infirmierie et service médical

L'infirmierie de l'école est destinée à donner les premiers soins en cas d'accident ou de malaise important survenu durant la journée scolaire. Si nécessaire, elle téléphone aux parents de l'enfant et fait éventuellement appel à une ambulance pour transférer l'enfant à un service d'urgence.

« Hôpital d'Ixelles », Rue J. Paquot, 63, 1050 Bruxelles - ☎ : 02/641.48.12 (urgences).

Les parents sont priés de communiquer immédiatement tout problème médical de leurs enfants (p.ex. asthme, problèmes des yeux, des oreilles, diabète, etc), ceci afin de permettre aux professeurs de mieux comprendre certaines situations de l'enfant. Cette information devrait également être mise dans l'agenda de l'élève, sauf si elle a un caractère confidentiel.

- **En cas de maladie ou de blessure pendant la journée scolaire**, les élèves sont envoyés à l'infirmierie. Pour de plus amples renseignements : www.eeb3.eu/Ecole/Infirmierie/ Protocole de l'infirmierie.
- **En cas de maladie contagieuse**, vous êtes obligés d'en informer l'infirmierie de l'Ecole (par téléphone au n° 02/629.47.38 ou par e-mail : infirmierie@eeb3.be)

Le protocole de l'infirmierie est disponible sur le site de l'école européenne de Bruxelles III : www.eeb3.eu sous la rubrique « Ecole - Infirmierie ».

Equipe médicale

- Mme M. CARPENTIER, médecin ☎ 02/629.47.38
- Mme H. KARATZAS, dentiste ☎ 02/629.47.38
- Mme E. RIVAS, M. H. CLAEYS, Mme M. RYSMAN, infirmiers ☎ 02/629.47.38

Dans le cadre de la médecine scolaire, les enfants des niveaux de classe suivants effectueront une visite médicale au cours de cette année scolaire :

- ▶ Les 6^{èmes} secondaires : en octobre et novembre 2015
- ▶ les 2^{èmes} secondaires : en novembre et décembre 2015
- ▶ les 1^{ères} primaires : en janvier 2016
- ▶ les 5^{èmes} primaires : en février et mars 2016
- ▶ les 4^{èmes} secondaires : en mars et avril 2016
- ▶ les maternelles : en avril et mai 2016
- ▶ les 3^{èmes} primaires : en mai et juin 2016

Guidance – Service de psychologie

Psychologue primaire	Mme GENICOT	☎ Tél. : 02/629.47.68	E-mail : anne-sophie.genicot@eursc.org
Mardi - jeudi - vendredi - toute la journée			
Psychologue secondaire	Mme NIMAX	☎ Tél. : 02/629.47.73	E-mail : suzanne.nimax@eursc.org
Lundi, mercredi matin, jeudi et vendredi après-midi.			

Les élèves qui nécessitant une guidance peuvent s'adresser au professeur avec lequel ils ont le sentiment d'être le plus en confiance. Ils peuvent aussi s'adresser à leur conseiller d'éducation ou à tout membre de la Direction, du service médical ou psychologique de l'Ecole. Les entretiens avec les professeurs de confiance et/ou la psychologue scolaire se font sous le sceau du secret professionnel et ne peuvent en aucun cas donner lieu à des sanctions disciplinaires.

IX. ASSURANCE SCOLAIRE (voir Règlement général des Ecoles européennes)

Les contrats d'assurance peuvent être consultés à l'infirmierie de l'école pendant les horaires scolaires.



Tél. : ☎ 02/629.47.38

Email - infirmierie@eeb3.be

Que faire en cas d'accident scolaire ?

En cas d'accident scolaire les parents sont priés de **faire des photocopies de toutes les notes de frais relatives à l'accident**. Ces photocopies **doivent être ajoutées au décompte de leur caisse de maladie ou de leur mutuelle** pour obtenir le remboursement qui est encore à leur charge.

1. Etablir une déclaration « Assurance accident scolaire » via l'infirmierie.

- Conformément au contrat, les déclarations doivent être présentées à l'infirmierie dans les 10 jours qui suivent l'accident.
- Ce document (volet : certificat médical) doit être rempli par le médecin et remis à l'infirmierie qui se charge de le transmettre par voie électronique chez l'assureur (Ethias).
- Ethias prendra contact avec les parents par la suite.

2. Vous faire rembourser de vos frais médicaux.

- D'abord par votre mutuelle ou votre caisse de maladie en leur demandant de vous indiquer le montant de la quote-part à votre charge.
- Le décompte du remboursement est à envoyer à l'assurance de l'école avec le numéro du dossier.
- Veuillez ne pas envoyer des factures à l'école.

Les dommages occasionnés aux lunettes des élèves, portées au moment de l'accident et pour autant que le bris soit accompagné de lésions corporelles, sont remboursés jusqu'à 25,00 € pour la monture, les verres étant remboursés intégralement.

La prime à charge des familles s'élève à 5,00 € par année et par enfant inscrit à l'école. Elle est à verser à l'école (voir ci-dessus).

ACCIDENT CORPORELS : (durée de remboursement 3 ans)

Frais de traitement repris à la nomenclature du tarif de l'INAMI jusqu'à concurrence de	7 500,00 €	
Frais de traitement NON repris à la nomenclature du tarif de l'INAMI jusqu'à concurrence de	250,00 €	
Prothèse dentaire	maximum par dent lésée	250,00 €
	maximum par accident	1 000,00 €
Dommages aux lunettes	monture jusqu'à concurrence de	25,00 €
	Verres	intégralement
Frais de transport de la victime	comme en accident de travail	
Frais funéraires jusqu'à concurrence de	1 250,00 €	
Frais de recherche et de rapatriement jusqu'à concurrence de	2 500,00 €	
Décès	10 000,00 €	
Invalidité permanente	65 000,00 €	



Adresse ETHIAS : Rue des Croisiers, 27,
BE - 4000 LIEGE

Tél. : 04/220.33.13 – Fax : 02/220.30.23

Site web : www.ethias.be

X. ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES, CANTINE, TRANSPORT ET GARDERIE

Toutes les informations sont disponibles sur :

- Site de l'APEEE: <http://www.ixellesparents.be>
- sur Ixelles Book (**brochure de l'APEEE**)
- Site de l'École : www.eeb3.eu – sous APEEE

PERISCOLAIRE & CANTINE	<p>Le Périscolaire, La Cantine et la Cafétéria sont gérés de façon paritaire par l'École et l'Association des Parents d'élèves.</p> <p>L'APEEE a mis en place le service : "Snack & Go" qui permet aux parents de placer leurs enfants dans des activités surveillées et/ou avec un goûter avant ou après le périscolaire. Infos et inscriptions sur le site de l'APEEE/Périscolaire.</p> <p>Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter :</p> <p>Périscolaire : Mr. MATERNA 02/629.47.75 periscolaire@skynet.be Cantine : Mme FOREST 02/629.47.61 cantinexl@skynet.be</p>
TRANSPORT	<p>En application des décisions du Conseil Supérieur, le transport est géré de façon autonome par l'Association des Parents d'Elèves.</p> <p>Contact : Mme CALLENS au n° 02/629.47.78 ou par e-mail : transportxl@skynet.be</p>
GARDERIES POSTSCOLAIRES	<p>Pour tout renseignement concernant les modalités d'inscription, veuillez contacter le secrétariat des garderies :</p> <p> 02/295.09.45 e-mail : OIB-GARDERIES-POSTSCOLAIRES@ec.europa.eu</p> <p>Site Wilson: rue Wilson, 20 - 1000 Bruxelles - Tél. 02/296.67.33 Site Beaulieu : Avenue Beaulieu, 1 - 1160 Bruxelles – Tél. 02/295.09.45</p> <p>Adresse générale site web des garderies :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Commission : http://myintracomm.ec.europa.eu/hr_admin/fr/children_bxl/afterschool/Pages/index.aspx▪ Autres institutions : http://myintracomm.ec.europa.eu, ensuite « RH et Administration », « Bien-être », « Pratique et personnel », « votre famille, école Bxl » (cliquez sur Bxl), « Crèche/garderies/écoles-Bruxelles » <p>Ces sites sont uniquement accessibles pour les fonctionnaires des institutions européennes.</p>

XI. BOURSE AUX LIVRES ET LIBRAIRIES (pour le secondaire)

BOURSE AUX LIVRES (Bâtiment Administration – 1^{er} étage – face à la cantine)

- Lundi 22 juin 2015 de 8h00 à 12h00
- Mercredi 2 septembre 2015 de 8h00 à 13h00
- Vendredi 4 septembre 2015 de 8h00 à 12h00
- Mardi 8 septembre 2015 de 15h00 à 18h00

DEPOT DES LIVRES (Bâtiment Administration – 1^{er} étage – face à la cantine)

Les jours de vente des livres.

- Jeudi 2 juillet 2015, de 8h00 à 9h30
- Vendredi 3 juillet 2015, durant la cérémonie du BAC

Important

Les élèves sont priés de venir déposer leurs livres en bon état et prévu d'une fiche « bookslip » disponible sur le site web de l'école.

La Bourse aux livres ne peut fonctionner que si les élèves apportent leurs livres à temps pour leur remise en vente

Responsables :

Mme Martine STEENHOUWER – E-mail : martine-steenhouwer@skynet.be

Librairies bruxelloises pour la commande de livres scolaires (liste fournie à titre indicatif)

LIVRES FRANCAIS		
 <p>Librairie du Lycée Rue Geleynsbeek, 168 1180 Bruxelles, Belgique Ouvert lu – ve : de 8h à 18h Tel. : 02 374 62 66 IBAN : BE32 001-5844855-02 BIC : GEBABBE</p> <p>www.lalib.be</p>	<p>Librairie PAULI S.A. Rue F. Pelletier, 4 - 1030 Bruxelles Tel : 02/733.95.35</p>	<p>MAISON DES LANGUES VIVANTES Rue des Pierres, 9 - 1000 Bruxelles Tel : 02/511.71.17</p>
<p>Librairie POLYTECHNIQUE Place des Martyrs, 4 - 1000 Bruxelles Tel : 02/217.16.90 - 02/217.56.47</p>	<p>LIBRIS S.A. Av. de la Toison d'Or, 40-42 -1050 Bruxelles Tél. : 02/511 64 00 Email : louise@libris-agora.com</p>	<p>LA LIBRAIRIE EUROPEENNE Rue de l'Orme, 1 – 1040 Bruxelles Tel. 02/734.02.81 – Fax : 02/735.08.60 E-mail : ad@libeurop.eu - www.libeurop.eu</p>
<p>LIBRAIRIE LIBRIS RAVENSTEIN 38, Galerie Ravenstein –1000 Bruxelles E-mail : ravenstein@libris-agora.com Tel : 02/648.54.00 /Fax :02/648.51.54</p>	<p>LIBRAIRIE FILIGRANES Avenue des Arts, 42 - 1040 Bruxelles Tel. : 02/511 90 15 - Fax : 02/502 24 68 http://www.filigranes.be</p>	
LIVRES ALLEMANDS		
<p>GUTENBERG BUCHHANDLUNG Leuvenseweg, 34 - 1000 Bruxelles Tel -Fax : 02/512.45.10 E-mail : gutenberg@skynet.be</p>	<p>GUTENBERG BUCHHANDLUNG Potaardestraat, 26, Rue d'Argile 1950 KRAAINEM Tel : 02/731.83.20 - Fax : 02/731.56.87 E-mail : gutenberg@skynet.be</p>	<p>LESEZEICHEN F. Van der Elststraat, 38 - 1950 KRAAINEM Tel : 02/784.23.34 - Fax: 02/784.23.35 E-Mail : lesezeichen@skynet.be</p>
LIVRES ANGLAIS		
<p>STERLING BOOKS Rue Fossé aux Loups, 38 -1000 Bruxelles Tel : 02/223.62.23 - Fax : 02/223.13.59 Email : info@sterlingbooks.be</p>	<p>WATERSTONE'S Boulevard Adolphe Max, 71-75 1000 Bruxelles Tel : 02/219.27.08 – Fax : 02/209.04.30 E-mail : orders@brussels.waterstones.co.uk</p>	<p>NICOLA'S BOOKSHOP Rue de Stassart, 106 - 1050 Bruxelles Tel : 02/513.94.00- Fax : 02/513.94.87 E-mail : nicola@nicolasbookshop.com</p>
<p>TREASURE TROVE Moorselstraat, 294a - 3080 TERVUREN Tel: 02/767.74.76 E-mail: www.treasuretrove.be</p>	 <p>Librairie du Lycée Rue Geleynsbeek, 168 1180 Bruxelles, Belgique Ouvert lu – ve : de 8h à 18h Tel. : 02 374 62 66 IBAN : BE32 001-5844855-02 BIC : GEBABBE</p> <p>www.lalib.be</p>	
LIVRES GRECS	LIVRES ESPAGNOLS	LIVRES PORTUGAIS
<p>PÉRIPLÉ Rue Froissart, 115 - 1050 Bruxelles Tel : 02/230.93.35 www.periple.eu</p>	<p>PUNTO Y COMA Rue Stévin, 115 A - 1000 Bruxelles Tel : 02/230.10.29 www.puntoycoma.be</p>	<p>ORFEU – LIVRAVRIA PORTUGUESA Rue Franklin, 351040 Bruxelles Tel : 02/735.00.77 www.livrariaorfeu.com</p>
LIVRES NEERLANDAIS		LIVRES ITALIENS
<p>DE PLUKVOGEL N.V. Mechelsesteenweg, 9 -1800 Vilvoorde Tel: 02/305.62.98</p>	<p>STANDAARD BOEKHANDEL Muntplein, 4 - 1000 Bruxelles Tel: 02/217.56.42 www.standaardboekhandel.be</p>	<p>IL LIBRO ITALIANO Chaussée de Wavre, 354 - 1040 Bruxelles Tel: 02/230.06.74 www.piolalibri.be</p>

